

Toulouse, le 22 juin 2023

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**Décision n°20230622 – n°243**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Considérant** le point A3-8 de la délégation de compétences au Président;

**Considérant** la nécessité de créer des servitudes de passage sur les parcelles cadastrées section B n° 490, B n°509, B n°1240 et B n°1608 situées sur la commune de BERAT, dans le cadre des travaux de construction de la microcentrale hydroélectrique du Bourgaill ;

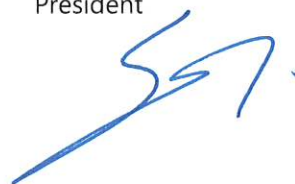
**décide**

**Article unique :** de conclure :

- au profit de Réseau31, sur la parcelle cadastrée section B n°490 appartenant à la commune de BERAT, un acte de constitution de servitude de passage, sans indemnité, pour une surface d'environ 295 m<sup>2</sup>
- au profit de Réseau31, sur les parcelles cadastrées section B n°509 et B n°1240 appartenant à Monsieur RICARD Francis, un acte de constitution de servitude de passage, moyennant une indemnité de 0.38€ le m<sup>2</sup>, pour une surface totale d'environ 848m<sup>2</sup> (810 m<sup>2</sup> parcelle B n°509 et 38 m<sup>2</sup> parcelle B n°1240) soit un montant total de 322,24€ ( 307,80€ parcelle B n° 509 et 14,44€ parcelle B n°1240)
- au profit de Réseau31, sur la parcelle cadastrée section B n°1608 appartenant à Monsieur LESCURE Didier, un acte de constitution de servitude de passage, moyennant une indemnité de 0.38€ le m<sup>2</sup>, pour une surface d'environ 560 m<sup>2</sup> soit un montant de 212,80€

Ces actes, portant création de servitudes, nécessiteront la prise en charge des frais de notaire par Réseau31.

**Sébastien VINCINI**  
Président



Annexe : Plan

Département de la Haute-Garonne  
 Commune de Bérat

**VALORIS**  
 GEOMETRE-EXPERT

Bourgail  
 Section B  
 Parcelles n°490-1240-1241

## PLAN DE DIVISION - PLAN DE SERVITUDES

Propriétés LESCURE, RICARD, COMMUNE DE BERAT

Échelle 1:1000

N° de dossier : 210480  
 Dressé le 01/06/2022  
 Mise à jour de la numérotation cadastrale :  
 le :  
 Levé : BLVJ Dessin : BLVJ  
 Coordonnées : Système CC43

**VALORIS** Géomètre-Expert  
 61 route de Toulouse  
 31190 AUTERIVE  
 Tél. : 05 61 50 56 53  
 mail : auterive@valoris.expert

AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE  
 NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN  
 LABARTHE SUR LEZE

Virginie JEANBOU  
 N° 06315

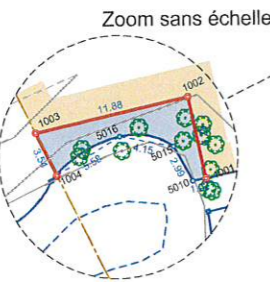
**Clauses générales**

Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert.  
 Seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.  
 L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.  
 Le plan de bornage est indissociable du procès-verbal de bornage.  
 Ce document n'a pas pour objet de relater les servitudes éventuelles pouvant grever la propriété concernée.

**Clauses particulières**

La limite 1004-5016-5015-1001 fait l'objet d'une délimitation, en cours.  
 La limite B1-B2-B3-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012 fait l'objet d'un bornage, en cours.  
 Les emprises de servitude et de zones d'occupation temporaire n'ont pas fait l'objet d'une matérialisation sur site

- LEGENDE**
- Point levé ou calculé
  - Piquet
  - ⊕ Spil
  - Borne existante
  - Borne nouvelle
  - Application cadastrale donnée à titre indicatif
  - Limite objet de la division
  - Alignement
  - ▨ Zone dédiée pour l'occupation temporaire du chantier.
  - ▩ Servitude de passage à constituer par acte notarié



DESIGNATION CADASTRALE - PARCELLE CONCERNEE PAR LA DIVISION

Partie	Parcelle origine	Parcelle fille	Superficie (m²) ou Contenance (ca)	Destination
1	section B n° 1241 partie a		32 m²	partie vendue en l'état au SMEA 31
2	section B n° 1241 partie b		1ha 56a 36ca	Partie conservée en l'état, par M. LESCURE, à usage d'habitation, avec d'autres parcelles contiguës

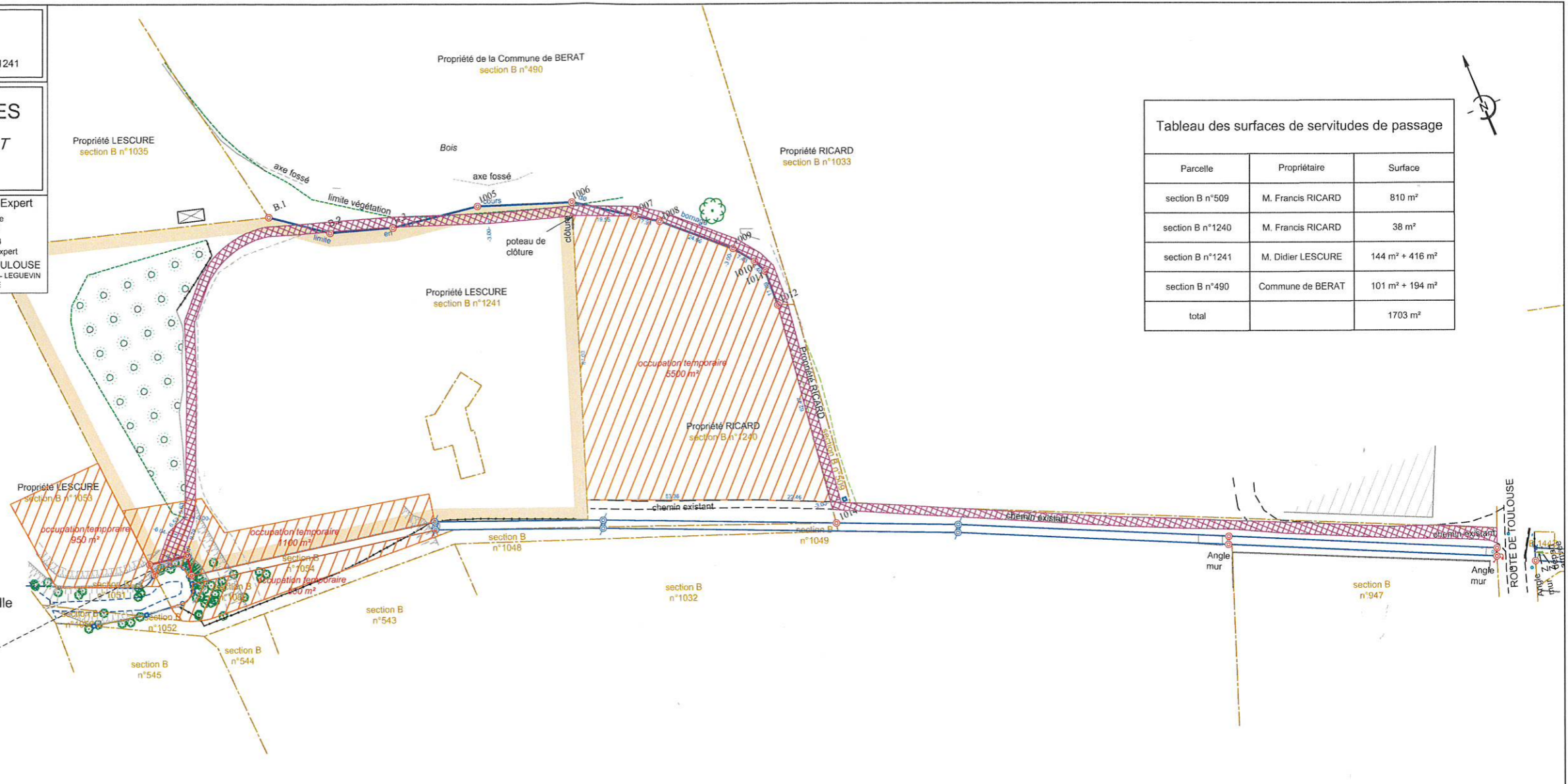


Tableau des surfaces de servitudes de passage

Parcelle	Propriétaire	Surface
section B n°509	M. Francis RICARD	810 m²
section B n°1240	M. Francis RICARD	38 m²
section B n°1241	M. Didier LESCURE	144 m² + 416 m²
section B n°490	Commune de BERAT	101 m² + 194 m²
total		1703 m²

